



BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Vous avez la possibilité d'adhérer par **chèque** en complétant le bulletin ci-dessous ou par **carte bancaire*** sur le lien suivant : www.helloasso.com/associations/les-rencontres-de-belaye

Nom : Prénom :

E-mail : Téléphone :

Nom : Prénom : (conjoint)

E-mail : Téléphone : (conjoint)

Adresse postale :

Je souhaite adhérer à l'association et je verse ma cotisation annuelle :

- Carte Membre Actif : 10 €
- Carte privilège individuelle : 20 €
- Carte privilège couple : 30 €

J'effectue un don supplémentaire : € (réduction d'impôts)

Je joins un chèque de€ à l'ordre des Rencontres de Bélaye.

À, le.....

Signature :

✂-----

Bulletin d'adhésion à envoyer chez :

Fabienne Vilate - 170 rue Jules Ferry - 82170 Bessens - Tel : 07 61 60 98 37

Avantages réservés aux adhérents : Priorité pour la réservation des places de concert 2 semaines avant l'ouverture au public et **gratuité au concert des amis, le mardi** - Gratuité des ateliers d'interprétation de l'après-midi (carte privilège seulement) - Informations sur les activités de l'Association - Accès à la réécoute d'une sélection d'œuvres jouées lors des Rencontres de Violoncelle des années passées.

Informations fiscalité : Le don ouvre droit à une réduction fiscale car l'association remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Un reçu à joindre à votre déclaration fiscale vous sera envoyé.

"Nota : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à la diffusion de toutes les informations de l'association. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez écrire à rencontresdebelaye@gmail.com"

* **Adhésion par carte bancaire** : il vous sera proposé, en plus de l'adhésion, de faire un don à HelloAsso, calculé directement en pourcentage de votre adhésion. Celui-ci n'est pas obligatoire, vous pouvez en modifier le montant ou choisir de ne rien verser, mais il faut savoir que les services offerts par HelloAsso sont totalement gratuits et qu'une telle association ne vit que par les dons faits par ses utilisateurs. À vous de voir !